

JONGHE (DE) (*Edouard*), Directeur général au Ministère des Colonies, Secrétaire général de l'I.R.C.B. (Arsom) (Grimbergen, 4.9.1878 - Bruxelles, 8.1.1950). Fils de Jean-Antoine et de Spitaels, Marie-Thérèse.

Il obtint le diplôme de docteur en philosophie et lettres à l'Université de Louvain le 7 octobre 1902, et compléta ses études à Paris et à Berlin.

Très tôt il s'orienta vers les sciences de l'homme. Le Congrès international d'Expansion économique mondiale de Mons en 1905 avait eu pour résultat la création du Bureau international d'ethnographie, avec comme mission générale l'étude comparée des peuples primitifs. A la demande expresse du roi Léopold II, le Bureau débuta par la publication de monographies congolaises. Pour cet immense travail de documentation le Président du Bureau, Cyr. Van Overbergh, fit appel à Ed. De Jonghe. Après quelques mois d'initiation, il fut désigné comme chef du Bureau ethnographique et y avait sous ses ordres plusieurs autres jeunes savants qu'il forma et dirigea avec une réelle maîtrise. C'est de cette collaboration que sortirent successivement les onze monographies ethnographiques qui établissent la réputation du Bureau international d'ethnographie dans le monde. Au moment de la reprise de l'Etat indépendant du Congo par la Belgique, Ed. De Jonghe entra au Ministère des Colonies; mais toujours il resta fidèle au Bureau international d'ethnographie et à ses méthodes. Et, lorsqu'après la première guerre mondiale, après des bouleversements divers, le patrimoine du Bureau d'ethnographie fut transmis au Musée de Tervuren, Ed. De Jonghe devint membre de la Commission d'administration de ce nouveau Bureau et y remplit ses fonctions de manière exemplaire.

A ses débuts dans la carrière administrative, Ed. De Jonghe fut secrétaire particulier de J. Renkin, premier ministre des Colonies. Lorsqu'en 1909, celui-ci décida de se rendre au Congo pour juger personnellement de la situation de la colonie, il emmena avec lui son secrétaire particulier. Ce fut pour Ed. De Jonghe l'occasion de prendre pour la première fois contact avec le Congo. Il y retourna encore en 1924 pour mettre en œuvre la politique d'enseignement qu'il avait préconisée.

De retour au département, ses brillantes qualités le désignèrent rapidement aux plus hautes fonctions; chef de bureau en 1909, il fut promu directeur général en 1928. C'est à la tête de la deuxième direction générale, qui avait dans ses attributions les affaires indigènes, l'enseignement, les activités scientifiques, les cultes, qu'Ed. De Jonghe se révéla un fonctionnaire de grande classe.

Déjà avant la première guerre mondiale, les grandes lignes de la politique scolaire au Congo se trouvaient esquissées: d'une part, un enseignement destiné à former des auxiliaires de l'administration et des entreprises européennes est organisé dans certains centres aux frais exclusifs de l'Etat; et, d'autre part, un enseignement visant la masse de la population et conçu dans le plan du relèvement de celle-ci est prévu avec la collaboration des missions religieuses belges, appuyées et aidées par le Gouvernement.

La guerre ayant paralysé le développement de ces premières institutions, la question de la politique scolaire se posait de façon plus précise après l'armistice. Fallait-il orienter les efforts dans le sens d'un développement plus intense de l'enseignement officiel, ou bien, tenant compte des œuvres scolaires déjà réalisées par les missions religieuses, ne valait-il pas mieux arrêter un système de subsides aux écoles libres, moyennant des conditions de programme et d'inspection?

Pour préparer la solution de ce problème, le ministre des Colonies L. Franck constitua le 10 juillet 1922 une commission, composée de fonctionnaires, missionnaires et pédagogues, qui au cours de neuf séances se mit d'accord sur un certain nombre de principes qui devaient présider à l'organisation des écoles au Con-

go.

Voici en quels termes, Ed. De Jonghe, qui en sa qualité de directeur au ministère des Colonies prit une part très active aux travaux de la commission, les a formulés dans un rapport sur l'enseignement des indigènes au Congo belge présenté à la XXI^e Session de l'Institut colonial international à Paris, en mai 1931.

«1. Adaptation au milieu indigène. — L'enfant noir doit recevoir à l'école les connaissances qui lui seront utiles dans la vie. Le programme de l'enseignement doit donc être conçu en fonction du milieu indigène, et ce serait une erreur grave de calquer simplement les programmes scolaires congolais sur ceux d'Europe.

Un diplôme d'école normale de Belgique ne suffit pas pour enseigner dans les écoles du Congo. L'instituteur congolais doit être familiarisé avec les langues indigènes; il doit avoir une connaissance suffisante des mœurs et coutumes et de la mentalité indigène.

Pour apprendre aux Noirs la lecture, l'écriture, l'arithmétique élémentaire, il faut autant que possible choisir les exemples, les applications et les problèmes dans la vie indigène.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie s'écartera sensiblement des programmes d'Europe. L'histoire et la géographie de la Belgique ne doivent être enseignées que dans leurs lignes essentielles; on s'attachera davantage à l'histoire et à la géographie locales.

Les notions d'hygiène occuperont, avec l'agriculture, les arts et les métiers, une place importante dans le programme.

2. Instruction et éducation. — L'école au Congo doit se préoccuper avant tout de l'éducation, de la formation du caractère et de la volonté par une bonne discipline morale. L'instruction proprement dite peut être utile ou nuisible; l'éducation est indispensable. Le Noir, qui a subi le contact avec le Blanc, a perdu en grande partie le respect des disciplines coutumières. Il a besoin d'une nouvelle discipline morale qui remplace les impératifs ancestraux, et qui le rende apte à développer l'effort continu qui est la condition essentielle du progrès de la civilisation.

La morale chrétienne, qui peut parfaitement jouer ce rôle, se substituera lentement et progressivement aux règles coutumières. Aussi doit-elle figurer en tête du programme.

Les travaux manuels et, en particulier, les travaux agricoles sont également intéressants pour la formation du caractère et de la volonté.

L'expérience de beaucoup de colonies montre les inconvénients d'une instruction purement livresque et littéraire qui inspire aux indigènes une aversion pour les travaux manuels. Aussi, les arts et métiers, ainsi que le travail des champs, doivent-ils être imposés au programme des écoles congolaises, en tenant compte, bien entendu, des circonstances locales du milieu géographique et économique.

3. Langue véhiculaire. — L'enseignement doit être donné en langue indigène. En principe, seuls les Noirs qui se destinent à vivre en contact étroit avec les Blancs dont ils seront les auxiliaires, doivent apprendre une langue européenne. Et il convient de n'enseigner aux Noirs comme langues européennes que l'une de nos langues nationales, qui est en fait le français.

Dans les villages indigènes, le français ne doit pas être enseigné. Dans les centres urbains, il formera une des branches de l'enseignement, sans être la langue véhiculaire.

La multiplicité des langues et des dialectes indigènes constitue une difficulté sérieuse pour l'organisation des écoles congolaises. Mais certaines langues acquièrent rapidement, et nous constatons que certaines langues ont déjà acquis, une valeur intertribale qui permet éventuellement de les utiliser comme langue véhiculaire dans l'enseignement. Le lingala, le kiswahili, le tshiluba, le kikongo peuvent jouer ce rôle dans certaines parties de la Colonie.

Une autre difficulté pédagogique provient de la fatuité des Noirs qui leur fait désirer la connaissance du français: un Noir qui connaît le français devient facilement un dé-

raciné; il se croit rapidement l'égal du Blanc et même supérieur au Blanc. Ces européanisés deviennent presque fatalement des obstacles aux progrès de la civilisation.

S'il est permis, dans certains cas, de tirer parti du faible qui pousse le Noir vers la connaissance du français, il convient cependant de maintenir le principe que les Congolais doivent être instruits et éduqués dans leur propre langue.

4. Collaboration des missions religieuses. — Dans aucune région du monde, les missions religieuses n'ont créé un réseau d'écoles aussi serré qu'au Congo belge.

Par de longs séjours aux mêmes postes, les missionnaires y sont devenus les meilleurs connaisseurs des langues, des coutumes et de la mentalité indigènes.

Leur action s'exerce, avec une certaine efficacité, non seulement aux environs des postes européens, mais jusque dans les villages les plus reculés de l'intérieur.

La religion chrétienne qu'ils répandent fournit une excellente discipline morale aux indigènes.

Les missions nationales, en particulier, présentent cet avantage de premier ordre: elles répandent, avec les lumières de l'Évangile, l'amour du nom belge, l'influence belge jusque dans les coins les plus reculés de l'Afrique centrale.

Il est de bonne politique de favoriser et d'adopter en quelque sorte les œuvres scolaires des missions nationales. Par un système de subsides et d'avantages en nature, basé sur des conditions de programme et d'inspection, le gouvernement colonial a intérêt à leur permettre de perfectionner leurs écoles existantes et de les multiplier.

Il faut préférer cette politique à celle qui consisterait à organiser un cadre d'instituteurs officiels. Ceux-ci coûteraient très cher au trésor, n'assureraient pas la continuité dans l'action éducatrice, continuée, qui est une condition essentielle du succès, et, d'autre part, les crédits budgétaires étant limités, ne réussiraient pas à atteindre la grande masse des indigènes.

5. Importance des écoles normales. — La civilisation des Noirs, leur instruction et leur éducation, sera avant tout l'œuvre des Noirs eux-mêmes. Les exigences d'un budget bien équilibré, nous venons de le dire, ne permettraient pas, même si la chose était souhaitable par ailleurs, d'établir des instituteurs blancs dans la généralité des villages indigènes. Dans une colonie comme le Congo belge, le rôle du Blanc est d'initier, de diriger, de contrôler. Il appartient à des instituteurs noirs de desservir les écoles de villages.

La création d'écoles normales nombreuses s'impose donc. C'est dans ces écoles que seront formés les futurs éducateurs des Noirs. Elles sont essentielles dans l'organisation scolaire du Congo belge. Tant vaudra l'enseignement de ces écoles, tant vaudront les écoles de villages.

En attendant que des écoles normales aient pu être créées en nombre suffisant et qu'elles fonctionnent convenablement, les moniteurs et catéchistes actuels pourront, après inspection, être munis d'un permis d'enseigner, délivré par le service de l'Enseignement.

6. Obligation scolaire. — Dans l'état actuel de notre occupation administrative, il ne servirait à rien de décréter l'obligation scolaire pour l'enfance noire. Tout au plus cette obligation pourrait-elle être imposée dans certains centres importants, où l'organisation scolaire serait suffisamment développée, et où cette mesure constituerait un remède efficace contre le vagabondage des enfants.

Il faut, d'autre part, tenir compte du fait que les parents ne se rendent pas encore compte du rôle bienfaisant des écoles.

Pour le moment, il faut surtout compter sur les moyens de persuasion: conseils de l'administrateur territorial, cadeaux de toute nature: repas gratuits, vêtements, distribution de prix, médicaments gratuits, œuvres para-scolaires et post-scolaires, etc.

7. Ecoles pour filles. — L'utilité des écoles pour garçons est plus apparente que celle des écoles pour filles. Ces dernières ne sont pas

appelées à fournir des auxiliaires pour les entreprises des Blancs. Néanmoins leur utilité, leur nécessité apparaît pour tout homme qui a la notion exacte de l'amélioration des conditions intellectuelles, morales et matérielles d'un peuple. Cette nécessité se manifeste surtout dans les centres importants où fonctionnent des écoles de garçons.

Les jeunes Noirs, instruits et éduqués, doivent pouvoir trouver des femmes qui ont reçu une éducation semblable à la leur, qui soient intellectuellement et moralement à leur niveau. Ils pourront ainsi constituer des foyers, qui seront vivifiés par la civilisation et qui agiront sur les autres Noirs comme des exemples efficaces.

Le programme de ces écoles pourra s'inspirer de celui des écoles de garçons. Les travaux manuels et ménagers, l'hygiène et la puériculture y occuperont une place importante, en vue de préparer la jeune fille noire à son rôle de future mère de famille. »

C'est de ces principes directeurs, qu'à travers toutes les vicissitudes de l'évolution coloniale, Ed. De Jonghe s'est toujours inspiré pour organiser l'enseignement des indigènes au Congo. Œuvre importante entre toutes, il en a fait vraiment son œuvre de vie. Aussi pouvait-il, en 1946, en commentant un document du Colonial Office sur la Mass Education in African society, déclarer avec quelque fierté : « C'est en 1924-1926 que nous avons jeté les bases de l'organisation scolaire du Congo belge, généralement connue sous le nom d'organisation de l'enseignement libre subsidié, avec le concours des missions nationales. Après une expérience de plus de vingt ans, on peut dire que cette formule a fait ses preuves. Elle s'est révélée efficace au point que l'on peut aujourd'hui trouver au Congo toute la gamme intermédiaire entre Noirs cultivés et Noirs incultes : une catégorie non négligeable de Noirs de culture supérieure : assistants médicaux, assistants agricoles, prêtres indigènes ; une catégorie plus importante de Noirs de culture moyenne : instituteurs, mécaniciens, diplômés d'écoles professionnelles ; une catégorie plus nombreuse de Noirs de culture primaire, tandis que le nombre des illettrés décroît rapidement... Pour l'éducation des masses, l'école primaire rurale joue un rôle de premier plan. Limitée aux éléments de lecture, d'écriture, de calcul, d'hygiène, d'agriculture, de religion et de morale, elle répand un peu de civilisation et de discipline sociale, à partir des postes centraux jusque dans les coins les plus reculés de la brousse. Aujourd'hui peu de villages indigènes échappent encore à son emprise » (Institut Royal Colonial belge, *Bulletin des sciences*, XVII, 1946, 1, p. 298-309).

Faut-il rappeler que grâce à ce régime, au moment de l'indépendance, le taux d'alphabétisation, parmi tous les territoires africains, était le plus élevé au Congo ?

Si le nom d'Ed. De Jonghe évoque l'organisation de l'enseignement au Congo, il est aussi étroitement lié au développement des sciences de l'homme en Afrique.

Ce n'était pas une simple inclination naturelle qui le portait vers ce genre de recherches. A la tendance évidente de son esprit pour les spéculations scientifiques, se joignait une préoccupation pratique administrative. Il avait, en effet, la profonde conviction que la connaissance et la compréhension des us et coutumes indigènes devaient être à la base de la politique indigène. C'est pourquoi, comme professeur à l'Université de Louvain, où depuis 1908 jusqu'à sa mort il enseigna l'ethnologie générale, l'ethnographie congolaise, les institutions primitives et la politique indigène, et comme haut fonctionnaire au département des colonies, où il avait dans ses attributions les activités scientifiques et les affaires indigènes, il fut le grand promoteur des études ethnographiques et ethnologiques au Congo.

L'ensemble des recherches entreprises en ce domaine avant 1914 constituait en réalité les

premiers travaux d'approche d'une recherche scientifique plus méthodique et plus systématique. La première guerre mondiale en avait marqué un ralentissement sinon un arrêt. Elle allait cependant connaître rapidement un nouvel essor.

En effet, après l'armistice, la question de la politique indigène se posa d'une façon précise. Déjà Léopold II en avait jeté les bases. Le décret de 1906 consacrait deux principes excellents : l'utilisation des institutions politiques traditionnelles et le respect de la coutume. Les mêmes principes inspirèrent le décret de 1910 et continuèrent de guider la politique indigène. Si, toutefois, tout le monde était d'accord de respecter les institutions, les mœurs et la mentalité indigène, en vue de relever le niveau matériel, intellectuel et moral des populations noires, en fait l'attitude du colonisateur ne se révélait pas la même vis-à-vis de toutes les coutumes indistinctement. Et une théorie nouvelle tendant au respect absolu de la coutume intégrale semblait vouloir s'accréditer. Ed. De Jonghe prit nettement position. « Le respect de la coutume indigène ne constitue pas un but en lui-même. Il est subordonné au principe supérieur de notre action civilisatrice qui poursuit le relèvement moral, intellectuel, matériel de l'indigène... En résumé, notre attitude vis-à-vis des différentes coutumes indigènes doit être inspirée par la tendance civilisatrice et déterminée par la nature même de ces coutumes et leurs fonctions dans la société indigène » (*Congo*, mai 1921, p. 748-767).

Les discussions autour de ce problème crucial du respect de la coutume attirèrent l'attention sur la nécessité évidente d'une meilleure connaissance du milieu indigène et ouvrirent la voie à une recherche ethnographique très intense.

On est frappé aujourd'hui de la part immense que les fonctionnaires, magistrats et missionnaires du Congo ont eue dans l'élaboration de ce travail. C'est que, indépendamment des missionnaires qui, par la nature même de leurs activités, sont directement intéressés à l'étude des us et coutumes indigènes, tous les candidats à un emploi officiel au Congo, au Rwanda et

au Burundi ont pratiquement reçu, au cours de leur formation, des notions d'ethnographie, l'Ecole coloniale du Ministère des Colonies, par laquelle sont passés des milliers d'agents subalternes et des centaines de fonctionnaires, de magistrats et d'officiers, avait déjà inscrit à son programme, dès sa fondation en 1904, l'étude des institutions indigènes. Ed. De Jonghe y enseigna pendant de longues années. Et, lorsqu'en 1920, sur l'initiative du ministre des Colonies L. Franck, fut créée à Anvers, en vue de former spécialement des administrateurs territoriaux, l'Ecole coloniale supérieure, élevée par arrêté royal du 21 novembre 1923 au rang d'Université coloniale, l'ethnographie figurait ici aussi au programme des études comme un cours de formation de base.

Pendant la première guerre mondiale, *La Revue congolaise*, paraissant trimestriellement sous la direction de Aug. De Clercq, Ed. De Jonghe, V. Denyn et A. Vermeersch, et *Onze Kongo*, revue trimestrielle publiée sous la direction de Aug. De Clercq, L. Scharpé et J. De Cock avaient cessé de paraître. Leur disparition définitive après l'armistice laissait un grand vide pour tous ceux qui s'intéressaient à l'ethnographie et à l'ethnologie et désiraient diffuser les résultats de leurs efforts. C'est pour répondre à cette nécessité que sur l'initiative et sous la direction d'Ed. De Jonghe, les deux périodiques renaissent dans une revue générale de la colonie intitulée *Congo*. Les nombreux coloniaux, fonctionnaires, magistrats, missionnaires, colons dont les études documentées firent le succès des deux revues d'avant-guerre, apportèrent leur concours à la nouvelle publication, qui rapidement prit rang parmi les revues les plus importantes et les mieux éditées. Très nombreux sont les articles ethnographiques contenus dans cette collection qui s'étend de 1920 à 1940. C'est dans des circonstances analogues qu'après la seconde guerre mondiale, la revue *Zaire* fut lancée avec comme président du comité de rédaction Ed. De Jonghe.

La nouvelle revue faisait suite à la revue *Congo*, comme celle-ci fit suite à *La Revue congolaise* et à *Onze Kongo*.

Bien plus encore que par la fondation de ces revues, Ed. De Jonghe a donné une grande impulsion aux sciences de l'homme par la publication de deux séries de la *Bibliothèque Congo*. Parmi les ouvrages qui y furent publiés, plusieurs n'ont rien perdu de leur valeur aujourd'hui et figurent parmi les classiques de l'ethnologie et de la linguistique africaines.

C'est encore la même préoccupation scientifique, le désir de voir la science présider aux activités coloniales, qui inspira à Ed. De Jonghe la pensée de créer l'Institut royal colonial belge, qui allait devenir en 1959 l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Etant donné l'ampleur de son champ d'action, il fut divisé dès le début en trois sections. La première section, celle des Sciences morales et politiques, a pour objet l'étude des questions d'histoire, de politique indigène, de législation coloniale, d'ethnologie, de linguistique, de littérature et de misologie. Son activité dans le domaine des études ethnographiques et ethnologiques fut grande. Elle a publié de nombreux travaux qui font honneur à la science belge et étrangère. Ed. De Jonghe en fut le véritable fondateur avec Th. Simar, son collaborateur au Ministère des Colonies. C'est à la mort de ce dernier qu'il en devint le secrétaire général.

Une activité scientifique aussi intense amena nécessairement Ed. De Jonghe à l'avant-plan du monde international. En 1926, l'Institut colonial international, devenu après la deuxième guerre mondiale l'Institut international des civilisations différentes, l'accueillit parmi ses membres ; il collabora activement à ses travaux et rédigea plusieurs rapports de haute valeur. L'International Institute for African languages and cultures (International African Institute) le désigna dès sa fondation en juin 1926 pour faire partie de son Conseil exécutif. Après la deuxième guerre mondiale, il en devint un des directeurs consultatifs. Et, lorsqu'en 1948 le Congrès international des Sciences anthropologiques et ethnologiques tint ses assises à Bruxelles, Ed. De Jonghe fut désigné d'un accord unanime pour en organiser et présider les travaux. Il était aussi Honorary Fellow du Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland.

Fonctionnaire d'élite et savant distingué, Ed. De Jonghe fut aussi un patriote ardent.

En 1940, après son retour de France, où il avait, par ordre, accompagné le Gouvernement, il prit la direction comme f.f. de Secrétaire général de la partie du Ministère des Colonies restée en Belgique. Le Ministre De Vleeschauer lui ayant formellement assigné cette tâche, il eut à faire partie du comité des Secrétaires généraux. Ce périlleux honneur lui fournit l'occasion de protester avec énergie contre des nominations inacceptables. La réponse de l'autorité militaire allemande ne se fit pas attendre : le 1^{er} avril 1941, Ed. De Jonghe était démis de ses fonctions de secrétaire général f.f. La vindicte allemande le poursuivit. En 1942, l'autorité militaire fit pression, par la voie du Ministère des Colonies, en vue d'obtenir sa démission de secrétaire général de l'Institut royal colonial belge. Ed. De Jonghe refusa formellement de démissionner, et les Allemands furent obligés de lui signifier eux-mêmes l'interdiction de toute activité publique à partir du 31 juillet 1942. Il continua toutefois de prendre part aux travaux de l'Institut en qualité de membre titulaire ; mais, pour peu de temps. Car, l'occupant, rancunier, le fit emprisonner comme otage de mi-décembre 1942 à février 1943, en la citadelle de Huy. Revenu à Bruxelles, il y connut, en résidence surveillée, une période de tranquillité relative jusqu'au 1^{er} septembre 1944. En effet, à la veille de la libération de Bruxelles il fut arrêté à son domicile, à 7 heures du matin, et transféré, avec quelques otages de choix au camp de Plan See dans le Tyrol. C'est là, qu'il fut libéré par l'armée américaine, fin avril 1945.

Ed. De Jonghe était membre des Conseils

d'administration de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (Irsac), du Fonds reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (Foreami), de l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer (Anvers). Il était président des Commissions de surveillance du Musée du Congo belge à Tervuren et du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervuren, et membre de la Commission de la reconnaissance nationale. Il était titulaire des plus hautes distinctions honorifiques belges et étrangères.

Ed. De Jonghe fut un grand commis de l'Etat, ayant une haute idée de la mission civilisatrice belge au Congo. Son œuvre ne périra pas.

Publications: Voyez la bibliographie des travaux d'Ed. De Jonghe dans le *Bulletin des Séances de l'I.R.C.B.* XXI, 1950, 1, pp. 118-124.

11 mars 1966.
N. De Cleene.